



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
12 décembre 2013

Dossier complet le
20 décembre 2013

N° d'enregistrement
2013-000947

1. Intitulé du projet

Projet Niort Terminal, Site de Prahecq

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Deux Sèvres Aménagement Mandataire du Syndicat Mixte

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ouvert Niort Terminal

Thomas BEVILLE Responsable de Projets

RCS / SIRET

452 354 848 000 49

Forme juridique

SAEML

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Éventuellement: 5 A 6 D existante pour la pérenniser	La plateforme mesure 325 ml donc moins de 500 ml Le projet ne consiste pas à créer une voie mais à modifier le revêtement d'une plateforme

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet Niort Terminal a fait l'objet d'une étude d'impacts portant majoritairement sur le projet de Saint Florent mais qui aborde les 3 sites concernés par l'opération.

Le projet objet de la présente demande se trouve sur la commune de Prahecq, sur la zone de la fiée des lois. L'équipement ferroviaire est d'ores et déjà existant et en fonctionnement, il s'agit ici de le pérenniser en améliorant le revêtement des surfaces circulées et la sécurisation de son accès.

4.2 Objectifs du projet

Le Contexte :

Le site de Prahecq est une zone d'activités existante de 32 hectares au total. Parmi les entreprises installées, on compte notamment deux industries qui ont des activités en lien avec la logistique : Système U (grande distribution) et la Fiée des lois (liquides, eau de source,...).

Le site est déjà desservi par un réseau de voies ferrées constitué d'une voie principale de desserte (en impasse) gare de Niort, via la ligne Niort-Saintes, d'un embranchement privé desservant la Fiée des Lois et d'un embranchement privé desservant « Système U ».

Une plateforme existante en grave non traitée compactée jouxte la voie principale en son extrémité en impasse sur 325 ml environ. Elle est actuellement en service. Elle permet un combiné rail - route de wagons / poids lourds transportant des produits pulvérulents (transferts du contenu d'un mode de transport à l'autre par air pulsé).

Ce site est également équipé d'un pont bascule.

L'objectif est de renforcer l'équipement existant sur les parties circulées et d'améliorer la sécurité des circulations. Aucune nouvelle surface imperméabilisée, circulée, ni de voies ferrées ne seront créées

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit la pérennisation de l'exploitation de ce site au travers de travaux de réfection de la plateforme routière existante (environ 4 000 à 4 500 m²) par reprofilage et renforcement de la fondation existante en grave non traité (ajout de matériau) et création d'un revêtement pérenne en enrobés noirs.

Le site en lui-même sera sécurisé par la mise en place d'une clôture et réhabilitation de l'éclairage, avec une gestion réglementée d'accès au site.

Dans le cadre du projet, il est également prévu de revoir la configuration de la zone de croisement « sortie du site » et « entrées/sorties Système U » afin de sécuriser les flux (voir vue 3 et Figure 13.) Il s'agit d'organiser la circulation sur la plate forme ferroviaire. Dans cet objectif, un plan de circulation a été établi : après travaux, tous les véhicules, surtout les poids lourds, entreront par la bas de la plate forme, là où est installé le pont bascule. Ils sortiront côté entrée Système U, soit en tournant à droite pour accéder chez Système U, soit dégager à gauche sur la 2ème route pour accéder à la voie publique.

Les travaux consistent à organiser cette sortie dans un souci de sécurité : un stop est prévu à la sortie de la plate forme. Ensuite, pour ceux qui traversent la 1re route pour accéder à la voie publique, un laisser passer est prévu sur la 2e voie (la route de sortie des PL de Système U).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est déjà desservi par un réseau de voies ferrées constitué d'une voie principale de desserte (en impasse) gare de Niort, via la ligne Niort-Saintes, d'un embranchement privé desservant la Fiée des Lois et d'un embranchement privé desservant « Système U ».

Elle est actuellement en service. Elle permet un combiné rail - route de wagons / poids lourds transportant des produits pulvérulents (transferts du contenu d'un mode de transport à l'autre par air pulsé).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune. Le projet Niort Terminal a fait l'objet d'une étude d'impacts et d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau portant sur le site de Saint Florent.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

étude d'impact sur cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Une plateforme existante en grave non traitée compactée jouxte la voie principale en son extrémité en impasse sur 325 ml environ. Superficie de la plateforme à rétroiter	325 mètres 4000 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Jean D'Alembert - ZA le Fiée des lois - 79230 PRAHECQ

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 0 ° 21' 58" 00 Lat. 46° 16' 9" 21

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 22' 4" 80 Lat. 0 ° 22' 4" 80

Communes traversées :

Prahecq

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Avis sur projet Niort terminal du 30 Octobre 2013

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le projet Niort Terminal qui a fait l'objet d'une étude d'impact approfondie sur le site de saint Florent mais qui aborde l'ensemble des sites

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage est le même que l'usage projeté. Aucune modification d'emprises ni d'usage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS Approuvé en 2000 en cours de révision pour PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☒	☐	Périmètre rapproché des forages de l'entreprise Fiée des Lois,
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Natura 2000 Directive Oiseaux: Plaine de Niort -Sud-Est FR 5412007 distance du site: 450 mètres environ
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Un point d'eau sera positionné et destiné au nettoyage du matériel de déchargement et botes des chauffeurs
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Acheminement des trains Plateforme située dans une zone d'activité avec des activités logistiques
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☒ ☐		Eclairage routier au niveau de la plateforme Eclairage routier et des entreprises à proximité
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒		pas de nouveaux rejets par rapport à la situation existante
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Fossé existant requalifié avec des seuils filtrants et une vanne à l'exutoire permettant de confiner une éventuelle pollution accidentelle milieu récepteur: la Guirande puis la Sèvre Niortaise.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet s'inscrit dans le projet Niort Terminal qui a fait l'objet d'une étude d'impacts et d'un avis de l'autorité environnementale. Il consiste à pérenniser une activité existante et ne modifiera pas l'usage du site ni son emprise, ni ses sur perméabilisées ou circulées. En ce sens, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact sur ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note technique d'Avant Projet - Site de Prahecq
Plan état existant
Plan des réseaux
Plan des surfaces
Plan des clôtures et girations
Rapport de sondages à la tarière

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

NIORT

le,

20

Décembre 2013

DSA

20 DEC. 2013

Signature

DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT

21, chemin des Roches du Vivier - 79000 NIORT

Tél. 05 17 72 11 07 - Fax 05 17 72 11 00

Mail : contact@deux-sevres-amenagement.fr



PROJET NIORT TERMINAL

Site de Prahecq

AVANT PROJET

Equipe de maîtrise d'œuvre :



SOMMAIRE

1	CHAPITRE 1 - PRESENTATION GENERALE DU PROJET.....	3
1.1	La maitrise d'ouvrage :	3
1.2	La maitrise d'œuvre :	3
1.3	Localisation du projet	3
1.4	Résumé non technique du projet	4
1.5	Le contexte réglementaire	5
2	CHAPITRE 2 - PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET.....	6
2.1	Conception voirie et gestion des eaux pluviales de la plateforme	6
2.2	La reconfiguration et la réorganisation du carrefour « Super U »	8
2.3	Local technique.....	9
2.4	Déplacement de la borne de pesée	9
2.5	La Vidéosurveillance (en option)	10
2.5	La clôture du site (en option).....	11
3	CHAPITRE 3 – ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX.....	12
4	CHAPITRE 4 – DIAGNOSTIC DES VOIES FERREES ET CONSEIL D'ENTRETIEN.....	15
4.1	Le constat :	15
4.2	Les interventions à réaliser :	15
4.3	Le budget à prévoir pour la maintenance :	15
5	CHAPITRE 5 – ANNEXES	17

1 CHAPITRE 1 - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1 La maitrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal

CCI des Deux-Sèvres – 10 place du Temple – BP 90314 – 79003 Niort

Maîtrise d'ouvrage déléguée :

Deux Sèvres Aménagement

21 rue des Roches du Vivier – 7900 Niort

1.2 La maîtrise d'œuvre :

A2i infra – 40 avenue de Rompsay – 17000 La Rochelle

Tél : 05.46.68.06.74 – Fax : 05.46.68.14.16

Rédacteurs : M. Grégory Pelletier et Mme Florence Gouet

FEAAA – Chemin des Baux – 84410 Bedoin

Tél : 04.90.12.81.73

Rédacteurs : M. Alain Patouillard et M. Roger Laugeri

1.3 Localisation du projet



1.4 Résumé non technique du projet

1.4.1 Le Contexte :

Le site de Prahecq est une zone d'activités existante de 32 hectares au total. Parmi les entreprises installées, on compte notamment deux industries qui ont des activités en lien avec la logistique : Système U (grande distribution) et la Fiée des lois (liquides, eau de source,...).

Le site est déjà desservi par un réseau de voies ferrées constitué d'une voie principale de desserte (en impasse) gare de Niort, via la ligne Niort-Saintes, d'un embranchement privé desservant la Fiée des Lois et d'un embranchement privé desservant « Système U ».

Une plateforme existante en grave non traitée compactée jouxte la voie principale en son extrémité en impasse sur 325 ml environ. Elle est actuellement en service. Elle permet un combiné rail - route de wagons / poids lourds transportant des produits pulvérulents (transferts du contenu d'un mode de transport à l'autre par air pulsé).

Ce site est également équipé d'un pont bascule.

1.4.2 Les grandes orientations du programme :

- Traitement de surface de la Plateforme routière : le projet prévoit la pérennisation de l'exploitation de ce site au travers de la réfection de la plateforme routière existante.



- La requalification et la réorganisation du carrefour : dans le cadre du projet, il est également prévu de revoir la configuration de la zone de croisement « sortie du site » et « entrées / sorties Système U » afin de sécuriser les flux.



- La mise en place d'un local technique
- Le déplacement de la borne de pesée
- La vidéo surveillance du site (en option – non retenue en Conseil Syndical du 08/11/13)
- La clôture du site (en option – non retenue en Conseil Syndical du 08/11/13)

1.5 Le contexte réglementaire

1.5.1 Etude d'impact au cas par cas :

Rappel des conclusions de l'étude d'impact en date du 27/09/2013 (extrait tiré de la page 51) :
« En tout état de cause, le moment venu en phase opérationnel stade AVP, ce projet fera l'objet d'une demande d'examen au cas par cas conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et au décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impacts, afin de déterminer les procédures à suivre pour l'évaluation des impacts de ce projet sur l'environnement ».

1.5.2 Etude Loi sur l'eau :

Le maître d'œuvre a interrogé le bureau d'études GENIPLANT pour déterminer si le projet était soumis à dossier Loi sur l'Eau.

Après examen des différentes nomenclatures, le projet ne rentre pas dans les obligations réglementaires au titre de la loi sur l'Eau.

Analyse des nomenclatures réalisée par GENIPLANT en date du 14/10/13 :

- Le projet n'est pas concerné par le titre I - Prélèvements : pas de sondages, forages, pas de prélèvements ;
- Le projet aurait pu être concerné par le titre II - Rejets - rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant compris entre 1 et 20 ha (Déclaration). La surface du projet fait 0,4 ha et, étant localisé entre deux structures industrielles prenant déjà en charge les eaux ruisselantes du même bassin versant (bassin de stockage du système U), la surface interceptée restante est négligeable (<< 0,6 ha) donc le projet n'est pas concerné par cette rubrique.
- Le projet n'est pas concerné par le titre III - Impacts sur le milieu aquatique : pas de cours d'eau sur l'emprise du projet, pas de zones humides, pas de plans d'eau créés ;
- Le projet n'est pas concerné par le titre IV - impacts sur le milieu marin
- Le projet n'est pas concerné par le titre V - régimes d'autorisation valant autorisation.

2 CHAPITRE 2 - PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET

Information sur le contenu des plans topographiques ayant servi de base au projet :
La maîtrise d'œuvre a fait des relevés le 9/10/13 pour compléter le relevé topographique du 16 et 25/07/03 qui n'est pas à jour : les passages à niveaux en béton, le pont à bascule, un poteau électrique qui a été déplacé au niveau du carrefour « super U ».

Le fossé ne figure pas sur le relevé topographique.

Les réseaux d'assainissement et certains réseaux divers figurés sur le plan topographique proviennent du plan projet « Super U » qui a été superposé sur le plan topographique. Leurs emplacements ne semblent pas correspondre à la réalité. En effet en réalité, les ouvrages eaux usées se situent sous accotement entre le fossé et la plateforme en GNT.

La maîtrise d'œuvre a donc pris en compte un maximum de ces incertitudes dans l'élaboration et la conception du projet, mais en aucun cas ne pourra être tenu pour responsable de découverte d'aléas « réseaux » lors de la réalisation des travaux.

2.1 Conception voirie et gestion des eaux pluviales de la plateforme

2.1.1 Géotechnique :

Une analyse visuelle de la plateforme montre que globalement hormis au droit de l'entrée du site où nous avons constaté un matelassage du support sous l'effet du passage des poids lourds, la structure en place est stable et portante sous l'effet du nombre de passages de poids lourds actuel.

Pour appréhender l'épaisseur de la fondation en place et le reprofilage à réaliser, Josensi (bureau d'études de sol co-traitant) a réalisé 3 essais à la tarière pour mesurer la hauteur de fondation GNT en place et identifier la nature du sous-sol portant.

Les conclusions du rapport joint en annexe sont les suivantes :

- Le Sous-sol est constitué de marne calcaire.
- Pour les sondages ST2 et ST3, la GNT a été mise en œuvre sur 40 cm sans géotextile ;
- Le sondage ST3 révèle une épaisseur de GNT de 20 cm sans géotextile (Ce sondage est situé côté entrée PL).

En conclusion, la maîtrise d'œuvre propose de purger la zone ST3 et de mettre en œuvre 40 cm de fondation en GNT0/31.5.

2.1.2 Dimensionnement de chaussée :

D'après les conclusions et disposition prise dans l'analyse géotechnique décrite ci-dessus, nous avons pris comme hypothèses pour le dimensionnement de la structure de voirie, une classe GTR R3 pour le support marneux et une portance PF2 (entre 50 et 120 MPA de portance) sur l'ensemble de la plateforme en GNT.

D'après les données de la CCI, nous pouvons considérer un trafic de 40 PL/semaine. On obtient une classe de trafic TC₂ (moins de 0.5 millions de PL sur 20 ans sur une voie de réseau non structurant).

A partir de ces données et d'après la fiche n° 2 GB3/GB3, il faudrait mettre en œuvre 12 cm de grave bitume classe 3 que l'on peut réduire à 8 cm si la portance est supérieure à 120 MPA et 6 cm d'enrobés BBSG.

2.1.3 Conclusions et mode opératoire :

Au droit de l'entrée et de la sortie du site (entre les entrées et sorties Super U), zones les plus sollicitées, la structure de voirie sera constituée de grave bitume en couche de base sur 12 cm et d'un revêtement en enrobés noirs sur 6 cm afin de garantir la bonne tenue de la voirie sur les efforts tangentiels liées à la giration des PL.

Pour la section droite, la CCI a demandé la mise en œuvre d'un tri-couche.

La maîtrise d'œuvre indique à la CCI que ce type de revêtement n'est pas très adapté à l'usage du site, en tous les cas à long terme, si le trafic venait à augmenter significativement.

En conséquence le projet prévoit en solution de base la mise en œuvre d'un revêtement tri-couche et en option à minima un revêtement en enrobés (pour mémoire, le dimensionnement préconise 12 cm de GB3 et 6 cm de BBSG).

2.1.4 L'accotement en terre végétale :

Situé entre la plate-forme et le fossé, il est fortement chahuté car les poids lourds se stationnent le long ou à cheval. Le projet prévoit une bordure haute pour remédier à ce problème.

Il est à noter que la maîtrise d'ouvrage a bien spécifié que cette plateforme n'a pas pour vocation à servir d'aire de stationnement.

2.1.5 Profil de voie :

Le profil en travers de plateforme et conçu en toit et le profil en long alternera points hauts et points bas pour se coller au mieux à la voie ferrée qui est plane.

2.1.5 Gestion des eaux pluviales :

Une demie-chaussée pentera côté voie ferrée, les grilles existantes entre les deux voies ferrées seront transformées en puisard pour favoriser l'infiltration, avec maintien de la surverse existante vers le réseau public..

L'autre demie chaussée sera récupérée dans le fossé. Des paliers avec surverse seront créés pour tamponner les eaux le long de la plateforme, ralentir leur écoulement et ainsi favoriser l'infiltration.

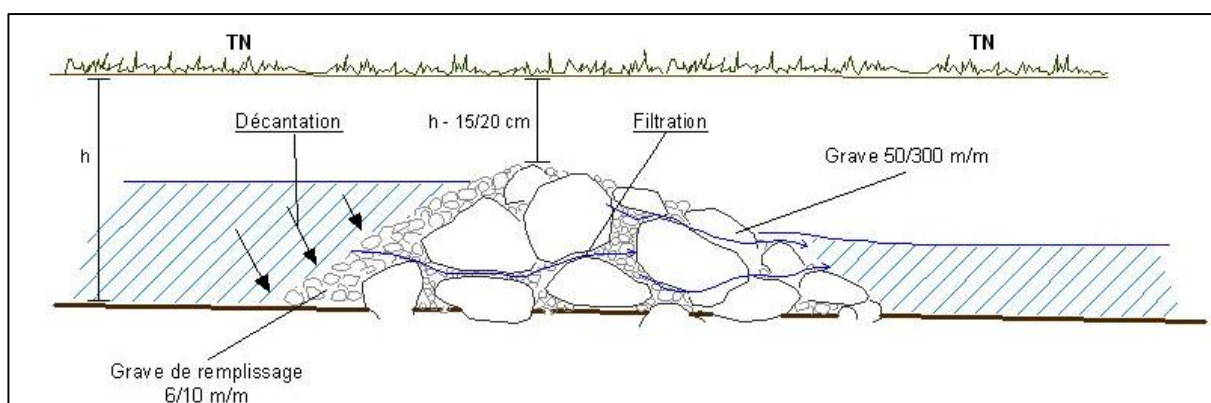


Schéma de principe des seuils dans le fossé

En point bas du fossé, un ouvrage siphoné sera mis en œuvre avec vanne de confinement en cas de pollution.

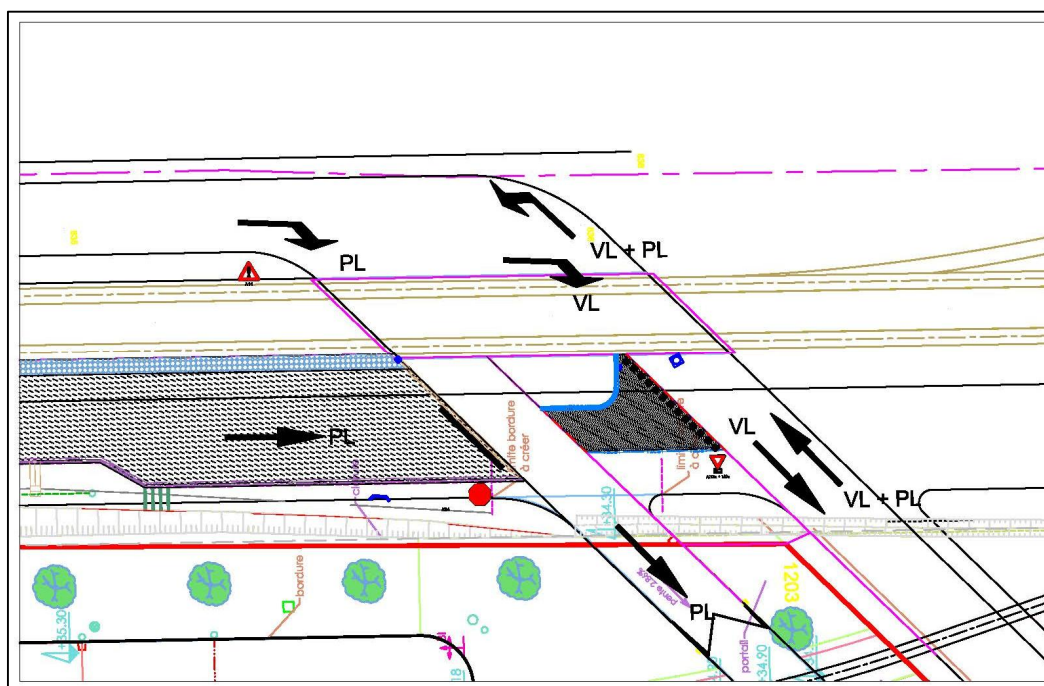
2.5 Eclairage :

L'éclairage existant est laissé en place. La maîtrise d'ouvrage n'a pas demandé de prévoir des travaux de modernisation du réseau.

2.2 La reconfiguration et la réorganisation du carrefour « Super U »

2.2.1. Description et analyse du carrefour :

- L'entrée des PL sur la plateforme se fera par le Sud / Ouest, la sortie par le Nord / Est.
- Un STOP sera mis en œuvre à la sortie des PL de la plateforme.
- Un CEDEZ LE PASSAGE est envisagé en sortie d'îlot entre l'entrée PL de Super U et l'entrée VL/ sortie PL de Super U.



Nous attirons l'attention sur la contrainte de fonctionnement de ce système de gestion des flux : si le PL sort de la plateforme ferroutage et qu'il s'arrête au CEDEZ LE PASSAGE en bout d'îlot, l'arrière de la remorque se trouvera à cheval sur l'entrée PL Super U.

Pour éviter tout conflit, il faudrait que le PL en sortie de plateforme ferroutage soit prioritaire sur toutes les entrées et sorties et donc de mettre une balise sur toutes les entrées et sorties VL /PL de Super U. Mais ce dispositif a ses limites lui aussi car il pourrait être mal appréhendé par les véhicules (VL et PL) voulant accéder à Super U. En conséquence, considérant que le flux de PL sortant de la plateforme est limité, il a été convenu entre CCI et la maîtrise d'oeuvre que la contrainte générée par le système de gestion des flux qui sera mis en place est mineure. Il a été également considéré que si à l'usage il apparaît la nécessité de modifier ce système, un simple déplacement et ajout de panneaux de police sera nécessaire (intervention simple et peu coûteuse)

2.2.2. Description des travaux :

Les travaux consistent en :

- La création d'une voirie lourde en sortie de plateforme au droit de l'espace vert entre les entrées et sorties « Super U » :
 - Géotextile,
 - Fondation GNT 0/31.5 sur 35 cm,
 - Couche de base en grave bitume sur 12 cm,
 - Revêtement en enrobés noirs sur 6 cm.
- La mise en place de panneaux de police et de marquage au sol,

2.3 Local technique

2.3.1 Description de l'abri :

Le local technique sera de type conteneur industriel métallique sur plateforme béton compris arrimage du local l'abri sur la dalle : dimensions 2,44 x 2,20 x 2,26 mètres de haut.

Il sera équipé d'un point d'eau avec robinet de puisage à l'extérieur et vanne de coupure à l'intérieur et d'un point d'éclairage intérieur.

L'abri devra être verrouillé.

Pas d'équipements de rangement à prévoir (étagères, crochets, etc...)

Point de lavage :

Une dalle en béton (2.5m X 2.5m) sera réalisée à côté de l'abri. Ce point de lavage est destinée à nettoyer les tuyaux de pulvérisants et au nettoyage des équipements de protection individuels des chauffeurs poids lourds (bottes, gants...).

En aucun cas ce point de lavage ne constituera une aire de lavage de véhicules.

2.3.2 Raccordements aux réseaux :

Pour le point d'éclairage, il faut créer un nouveau branchement électrique ou se raccorder sur le même branchement que la borne de pesée

Il faut créer un branchement d'eau sur la conduite existante qui vient de la rue F. Arago.

La CCI devra faire une demande de branchement aux concessionnaires concernés.

Si l'option de télésurveillance est retenue il faudra également créer une liaison téléphone.

Le point de lavage est muni d'une grille, raccordé à un ouvrage de décantation pour piéger les fines de lavage avant rejet des eaux propres dans le fossé.

Un programme d'entretien de l'ouvrage de décantation sera mis en place pour effectuer la purge des matières décantées.

2.4 Déplacement de la borne de pesée

2.4.1 Les besoins de la maîtrise d'ouvrage :

Ce sont les suivants :

- Le déplacement de la borne de pesée,
- La connexion internet de la borne
- Un abri de protection de la borne face aux intempéries

2.4.2 Description et répartition des travaux :

Les dimensions de la bornes sont les suivantes : La partie haute de la borne mesure 65 cm X 70 cm X 40 cm.

Elle est posée sur un poteau hauteur 1.80 m lui-même fixé sur un massif béton hauteur 70 cm.

L'abri sera composé de 3 faces pleines toute hauteur et d'un toit. A l'arrière, une trappe d'accès sur charnière permettra d'accéder à la trappe technique de la borne en elle-même.

Le lot VRD réalisera le massif de la borne, le génie civil électrique et téléphone, l'amenée du câble électrique jusqu'au nouvel emplacement et l'abri de la borne.

La CCI sollicitera l'entreprise qui a réalisé le pont bascule pour faire réaliser en direct la dépose et repose de la borne en elle-même, les raccordements de réseaux électrique et téléphone sur la borne de pesée compris équipements spécifiques (ex : modem, etc....) et la mise à jour de la programmation notamment pour la liaison avec le PC CCI.

La CCI devra faire une demande de raccordement téléphone à un opérateur, qui réalisera la mise en place.

2.5 La Vidéosurveillance (en option – non retenue par le Conseil Syndical du 08/11/2013)

Il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de chiffrer en option la mise en place d'un système de surveillance de la zone pont bascule et local technique ayant pour objectif de dissuader tout individu de dégradations, vol ou autre des deux ouvrages concernés.

La maîtrise d'œuvre explicite ci-dessous les orientations prises pour concevoir le projet stade AVP:

La mise en place du système de surveillance consiste à positionner une à deux caméras (à définir en étude PRO) pour surveiller la zone souhaitée.

Ces caméras seront installées sur les poteaux électriques existants entre les deux voies ferrées.

Elles seront à vision infrarouge.

Etant donné que le système n'a pour but que de dissuader, les caméras mises en place auront une résolution d'image de base (pas de distinction possible de visage).

Les caméras seront alimentées en électricité depuis le branchement électrique qui alimente actuellement le pont bascule. Les images transiteront par adresse IP via le réseau de télécommunication auquel les caméras seront connectées.

Le tableau électrique d'alimentation et de protection des caméras, ainsi que le modem internet de communication seront installés dans le local technique.

Elles seront également connectées

Les images seront enregistrées sur un disque dur spécifique couplé à un ordinateur qui pourrait être mis en place dans les locaux de la CCI par exemple.

Ce dispositif de Poste de Contrôle nécessite également l'acquisition et le chargement d'un logiciel spécifique sur un ordinateur dit de « contrôle ».

Le chiffrage AVP, quelque que soit la décision de la maîtrise d'ouvrage de financer ou non la mise en place de ce système de surveillance, prévoit dans le lot VRD la mise en place des fourreaux en attente nécessaire à la mise en service du système.

Ainsi, dans le futur, celui-ci pourra toujours être installé sans dommage sur les travaux de voirie qui vont être réalisés cette fin d'année.

2.5 La clôture du site (en option – non retenue par le Conseil Syndical du 08/11/2013)

Il s'agira de mettre en place une clôture rigide de 2 m de haut

Les portails d'entrée et sortie seront des portails coulissants, ouverture et fermeture manuelle, largeur 10 m pour l'entrée et 8 m pour la sortie.

La clôture du site au droit des voies fermées sera composée :

Au nord de 2 portails pivotants largeur 4 m, ouverture fermeture manuelle,

Au sud 1 portail pivotant de 6 m, ouverture fermeture manuelle.

Pour accéder à la parcelle arrière super U, un portail pivotant de 4 m, ouverture fermeture manuelle sera mis en place.

3 CHAPITRE 3 – ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Niort Terminal					
Plateforme ferroutage de Praecq STADE AVP -					
ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE					
N° de prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	Montant total
1000	Généralités				
1001	Installation et repli de chantier	ens.	1	1 200,00	1 200,00
1002	Implantation et récolement	ens.	1	800,00	800,00
1003	Sondages -repérage réseaux	u	3	670,00	2 010,00
					4 010,00
1100	Terrassements				
1101	Terrassements en déblais pour création de voirie	m2	410	5,00	2 050,00
1102	Scarification reprofilage	m2	2116	3,00	6 348,00
1103	Dépose de bordure	ml	20	4,00	80,00
1104	Dépose balast	m³	405	4,00	1 620,00
1105	Reprofilage accotement	ml	305	3,00	915,00
1106	Nettoyage fossé	m²	350	2,00	700,00
1107	Dépose ouvrage EP	u	4	85,00	340,00
1108	terrassement pour mise en œuvre 25 cm béton balayé	m2	110	3,50	385,00
1109	Seuil fossé	u	6	250,00	1 500,00
					13 938,00
1200	Voie				
1201	Géotextile	m²	410	1,00	410,00
1202	Couche de fondation (35 cm)	m²	410	14,00	5 740,00
1203	Couche de base en grave bitume (12 cm)	m²	410	15,40	6 314,00
1204	Béton bitumineux noir sur chaussée (6 cm)	m²	410	12,00	4 920,00
1205	Béton balayé (entrée PL, dalle abri technique, aire de lavage)	m2	110	35,00	3 850,00
1206	Tricouche	m2	2116	7,00	14 812,00
1206	Bordure Type T3 CS1	ml	305	35,00	10 675,00
1207	Bordure type T2 CS1	ml	30	30,00	900,00
1207	Caniveau béton type CC1	ml	17	30,00	510,00
1208	Raccordement de voirie	m²	50	35,00	1 750,00
1208	Mise à niveau d'ouvrage				
	1210.1 Bouche à clé	u	1	45,00	45,00
	1210.2 Regard de visite	u	3	150,00	450,00
	1210.3 Chambre de tirage	u	1	200,00	200,00
	1210.4 Boite de branchement	u	2	85,00	170,00
					50 746,00
1400	Assainissement Eaux pluviales / Eaux usées				
1401	Réseau Ø250 avec protection béton	ml	20	82,00	1 640,00
1402	Structure infiltration : grilles Ø800 mm et puisard (volume utile : 3,5 m³)	u	4	850,00	3 400,00
1403	Grille de collecte	ml	2	300,00	600,00
1404	Regard de visite sur réseau existant	u	1	1 000,00	1 000,00
1405	Tête de buse ouvragée	u	1	250,00	250,00
1406	Caniveau à grille	ml	18	250,00	4 500,00
1407	Façon en forme de caniveau pour rejet EP dans fossé	u	6	150,00	900,00
1408	Ouvrage siphon avec vanne	ens.	1	4 000,00	4 000,00
1409	Hydrocurage et inspection vidéo	ml	20	3,00	60,00
1410	Réfection de voirie sur tranchée	m²	10	35,00	350,00
2204	Ouvrage et branchement aire de lavage	ens.	1	3 500,00	3 500,00
					20 200,00
1500	Tranchées Réseaux divers				
1501	Tranchée 1 réseau	ml	40	15,60	624,00
1502	Tranchée 2 réseaux	ml	83	24,00	1 992,00
1503	Tranchée 3 réseaux	ml	50	24,00	1 200,00
1504	Fourreaux				
	1504.1 Ø80	ml	136	3,00	408,00
	1504.2 Ø110	ml	105	5,00	525,00
1505	Tranchée spécifique sous voie (fonçage)	ml	8	150,00	1 200,00
					5 949,00
1600	Télécommunications				
1601	Chambre de tirage L2T sur réseau existant	u	1	850,00	850,00
1602	Chambre LOT	u	2	350,00	700,00
1603	Fourreau2Ø45	ml	157	5,00	785,00
					2 135,00

Niort Terminal					
Plateforme ferroutage de Praecq					
STADE AVP -					
ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE					

N° de prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	Montant total
1700	Electricité				
1701	Coffret branchement général (compris équipement)	u	1	1 500,00	1 500,00
1702	Extension du branchement électrique appareil de pesée (câble+boite de connexion)	ens	1	1 200,00	1 200,00
1703	Tableau électrique dans abri pour alimentation éclairage et vidéo surveillance compris câblage	ens	1	500,00	500,00
1704	Equipement intérieur en éclairage de l'abri	ens	1	200,00	200,00
					3 400,00
1900	Adduction Eau Potable				
1901	Conduite de branchement Ø29/32	ml	65	6,00	390,00
1902	Raccordement sur réseau existant	u	1	350,00	350,00
1903	Niche de branchement AEP	u	1	250,00	250,00
1904	Robinet de puisage	u	1	400,00	400,00
					1 390,00
2200	Petite maçonnerie				
2201	Massif borne de pesée	u	1	150,00	150,00
2202	Abris borne de Pesée	ens	1	1 400,00	1 400,00
2203	Abri technique	ens	1	3 200,00	3 200,00
					4 750,00
2300	Signalisation - Mobilier				
2301	Marquage au sol				
2201.1	Zebra	m2	145	5,00	725,00
2201.2	Stop	u	1	45,00	45,00
2201.3	Cédez le Passage	u	1	45,00	45,00
2302	Panneau de signalisation	u	3	270,00	810,00
					1 625,00

RECAPITULATIF DES MONTANTS DES TRAVAUX					
1000	Généralités				4 010,00
1100	Terrassements				13 938,00
1200	Voirie				50 746,00
1400	Assainissement Eaux pluviales / Eaux usées				20 200,00
1500	Tranchées Réseaux divers				5 949,00
1600	Télécommunications				2 135,00
1700	Electricité				3 400,00
1900	Adduction Eau Potable				1 390,00
2200	Petite maçonnerie				4 750,00
2300	Signalisation - Mobilier				1 625,00
Montant total HT					108 143,00
Aléas 7%					7 570,01
Montant total et aléas HT					115 713,01
TVA 19,6%					21 196,03
MONTANT TOTAL TTC					129 339,03

Pour mémoire : options non retenues par le Conseil Syndical du 08/11/2013

Niort Terminal
Plateforme ferroutage de Praecq STADE AVP -
ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE

N° de prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	Montant total
------------	--------------------------	--------	-----------	-------------------	---------------

Option 1 : Enrobés en remplacement du tricouche

1109	Enlèvement de 0 à 6 cm de GNT et reprofilage	m2	2216	1,50	3 324,00
1204	Béton bitumineux noir sur chaussée	m²	2116	12,00	25 392,00
1205	Tricouche	m2	-2216	7,00	-15 512,00
Total HT option 1					13 204,00

Option 2 Clôture en pourtour de l'opération

2303	Clôture rigide hors sol 2 m	ml	400	50,00	20 000,00
2304	Portail ouverture / fermeture manuelle				0,00
2304.1	4 m pivotant	u	3	1 600,00	4 800,00
2304.2	6 m pivotant	u	1	2 000,00	2 000,00
2304.3	8 m coulissant	u	1	7 300,00	7 300,00
2304.4	10 m coulissant	u	1	9 500,00	9 500,00
Total HT option2					43 600,00

Option 3 Vidéo surveillance

1705	Cablage électrique	ml	100	8,00	800,00
1706	Cablage courant faible	ml	100	6,00	600,00
1707	Coffret de branchement compteur	u	1	1 500,00	1 500,00
2401	Caméras compris raccordements dans abri technique, appareillage électrique de protection et modem	u	1	2 500,00	2 500,00
2402	Logiciel et disque dur à la CCI compris forfait d'installation	ens	1	1 250,00	1 250,00
Total HT option 3					6 650,00

4 CHAPITRE 4 – DIAGNOSTIC DES VOIES FERREES ET CONSEIL D'ENTRETIEN

Suite à la tournée du 16/10/2011, nous avons pu constater l'état des voies de ce site (cf. ci-dessous le plan de localisation de la zone diagnostiquée)

4.1 Le constat :

- Les rails :
Les rails de poids 46kg/ml de longueur 18 mètres, éclissés, ont été posés sur traverses en bois avec attaches rigides.
Les rails sont en bon état général.
- Les traverses :
Elles sont posées à environ 1500 traverses au kilomètre. Une zone remplie de graviers n'a pu être vérifiée.
L'état des traverses nécessitera de remplacer quelques traverses en recherche, surtout celles des joints qui sont les plus sollicitées, au cours de travaux de maintenance à réaliser dans les prochaines années.
- Le nivellement et le dressage :
Un nivellement général est nécessaire et devra être réalisé sur l'ensemble des 2 voies par bourrage mécanique la première année (2014). Ce nivellement pourrait être exécuté en même temps que les travaux à faire à Saint Florent nécessitant la présence de bourreuses.
- Les appareils de voie :
 - La partie métallique est correcte,
 - Certains bois d'appareils seront à remplacer à partir de la deuxième année (2015) afin de maintenir un état correct des appareils.

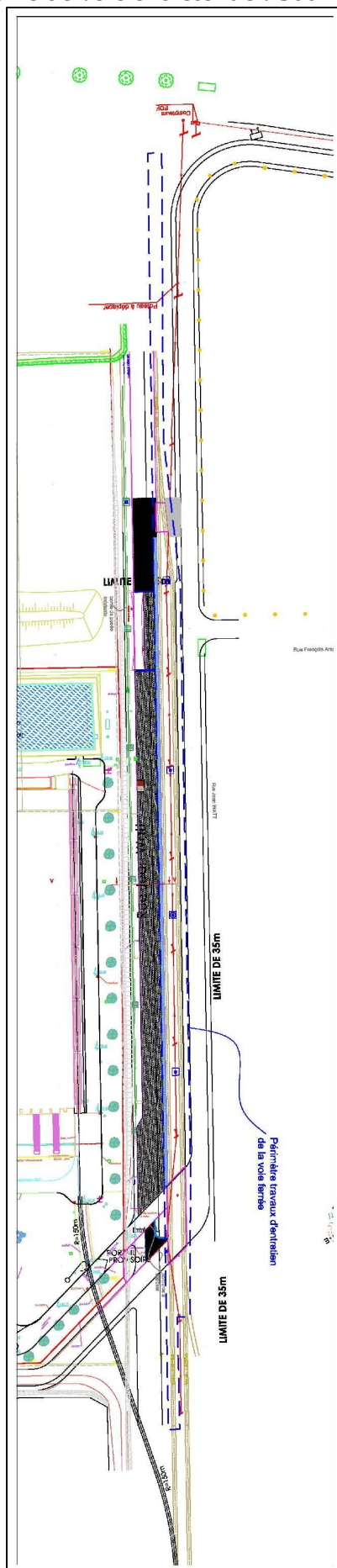
4.2 Les interventions à réaliser :

- La 1^{ère} année, les travaux permettant la mise à niveau du nivellement et le dressage des 2 voies comprendront :
 - un serrage d'attaches,
 - un ballastage avant bourrage,
 - un bourrage lourd avec une bourreuse permettant de niveler à la fois les appareils et les voies. Les joints sont à traiter en priorité,
 - un complément de ballast et un régalaie après bourrage mécanique.
- Les années suivantes, une visite annuelle de détail des voies permettra :
 - tous les ans : une vérification de l'état du matériel (rails, traverses, appareils),
 - tous les 2 ans une intervention de bourrage, sauf urgence constatée au cours de la tournée.

4.3 Le budget à prévoir pour la maintenance :

- **La 1^{ère} année** : un budget prévisionnel de **32 500 euros** devrait permettre de réaliser les opérations définies précédemment au paragraphe 4.2
- **Les années suivantes** : un budget prévisionnel de **62 576 euros sur 8 à 10 ans** est à prévoir pour réaliser la maintenance définie précédemment au paragraphe 4.2
Au bout de 5 années de travaux de maintenance, la totalité des traverses seront remplacées à raison de ¼ par ans, puis les 3 à 5 années suivantes les travaux d'entretien se limiteront à du serrage d'attaches et du bourrage.

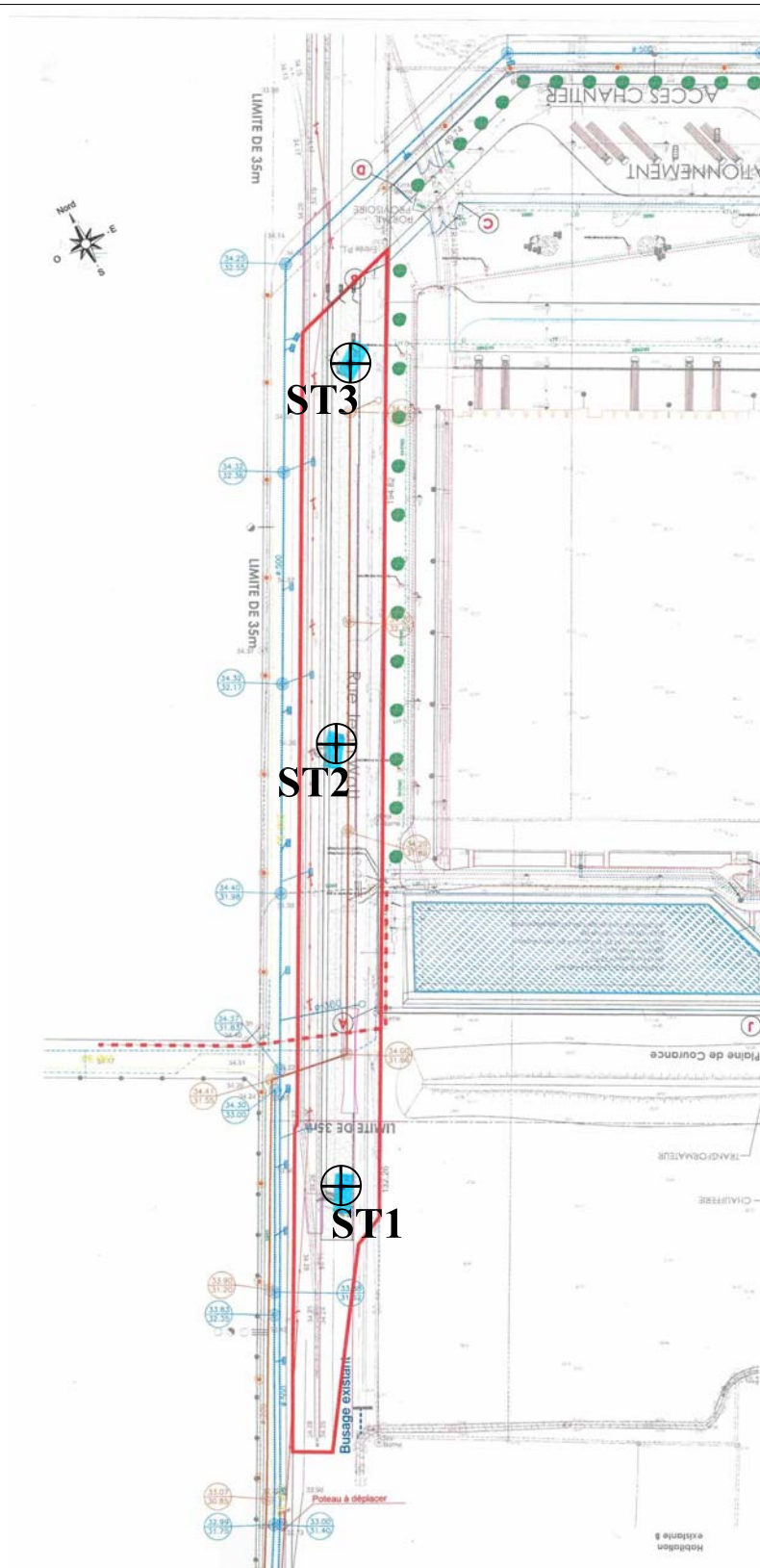
Plan de localisation du linéaire de voie entretenue : 500 ml environ



5 CHAPITRE 5 – ANNEXES

- Rapport sondages de sols
- Plan 1 - Etat existant
- Plan 2 – Surfaces
- Plan 3 – Réseaux
- Synoptique clôtures et girations semi-remorque

Implantation des sondages



LEGENDE

⊕ Sondage à la tarière

Dossier n° G131057	Deux-Sevres Aménagement, Niort Terminal, Prahecq (17).	Date 16/10/2013	Echelle
 JOSENSI CONSULTANT Ingénierie - Géotechnique - Hydrogéologie 16, rue d'Hendaye, Z.A. des Pecheurs d'Islande B.P. 30018, 17 301 ROCHEFORT Cedex Tél : 0546992522 Fax : 0546887944 email : contact@josensi-consultant.com 3, rue d'Archimède 79 000 NIORT Tél : 0549771150 Fax : 0549771159 contact@josensi-consultant.com			



Sondage : ST1

Dossier:

G131057

Client : Deux-Sèvres Aménagement

Etude : Niort Terminal,
Praecq (79)

Entreprise de forage : Atlantique Sondages

Niveau d'eau: Néant

Date d'exécution: 16/10/2013

Système : Indépendant

Z:

X:

Y:

Echelle : 1 / 15

Profondeur (m)	DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration
0.00	Remblais dioritiques	Remblais		
0.19				
	Marne beige-crème	II		Tarière 63 mm
0.80				
1.00				
2.00				

Observation :

Pages : 1 / 1



Sondage : ST2

Dossier:

G131057

Client : Deux-Sèvres Aménagement

Etude : Niort Terminal,
Praecq (79)

Entreprise de forage : Atlantique Sondages

Niveau d'eau: Néant

Date d'exécution: 16/10/2013

Système : Indépendant

Z:

X:

Y:

Echelle : 1 / 15

Profondeur (m)	DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration
0.00				
	Remblais dioritiques puis calcaires	Remblais		Tarière 63 mm
	0.45			
	Marne beige-crème	II		
	0.80			
1.00				
2.00				

Observation :

Pages : 1 / 1



Sondage : ST3

Dossier:

G131057

Client : Deux-Sèvres Aménagement

Etude : Niort Terminal,
Praecq (79)

Entreprise de forage : Atlantique Sondages

Niveau d'eau: Néant

Date d'exécution: 16/10/2013

Système : Indépendant

Z:

X:

Y:

Echelle : 1 / 15

Profondeur (m)	DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration
0.00				
	Remblais dioritiques puis calcaires	Remblais		Tarière 63 mm
	0.43			
	Marne beige-crème	II		
	0.80			
1.00				
2.00				

Observation :

Pages : 1 / 1

Aménagement d'une cour ferroviaire

1000

Dernier Indic

ΔV/F



Deux-Sèvres Aménagement
21, chemin des Roches du Vivier
79 000 Niort

Tél : 05 17 72 11 07

PLAN ETAT EXISTANT

Équipe de maîtrise d'oeuvre



Ingénierie - Voirie - Réseaux
40 Av de Romspay
17 000 La Rochelle
Tél 05 46 68 06 74
Fax 05 46 68 14 15
contact@e2i-infra.fr



FEAAA
hemin des Baux
84 410 Bedoin
Tél 04 90 12 81 73



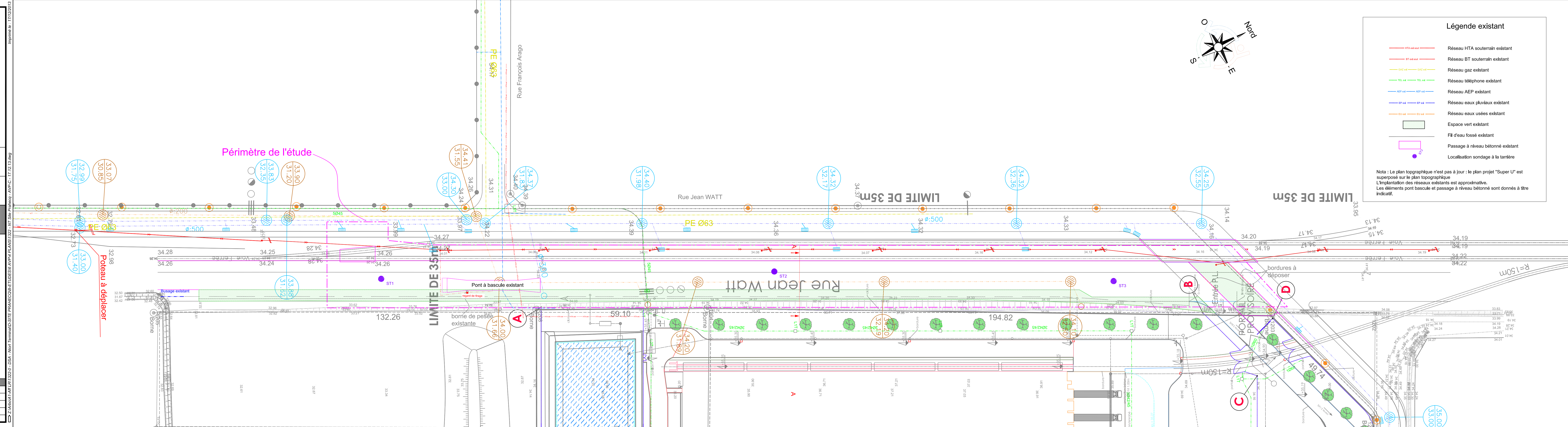
JOSENSI Consultant
16 rue Hendaye
BP 30018
17 301 Rochefort
Tél 05 46 99 25 22
contact@joesensi-consultant.com



ATES
28 rue Blaise Pascal
79 012 Niort
Tél 05 49 06 98 11
Fax 05 49 06 90 75

Cabinet Alain Fontan
76 bd Emile Delmont
17 000 La Roche-sur-Yon
Tél 05 46 50 58 53
alain.fontan@univ-paris1.fr

Indice plan	Dates	Modifications
A	20/10/13	Première diffusion
B	07/11/13	deuxième diffusion
c	17/12/13	troisième diffusion



Commune de Prahecq Charente-Maritime (17)

NIORT TERMINAL - Site de Prahecq
Aménagement d'une cour ferroviaire

Maitre d'ouvrage mandataire



Deux-Sèvres Aménagement
21, chemin des Roches du Vivier
79 000 Niort
Tél : 05 17 72 11 07

Dernier Indice

C

Plan n° :

2

AVP

20/ 10/ 13

Echelle :

1/500

PLAN DES SURFACES

Équipe de maîtrise d'oeuvre :



Ingénierie - Voirie - Réseaux
410 Av de Romspar
17 000 La Rochelle
Tél 05 46 66 06 74
Fax 05 46 66 06 75
contact@a2iinfra.fr



FEAAA
Chemin des Baux
84 410 Bedon
Tél 04 90 12 88 73
roger.fauger@orange.fr



JOSENSI Consultant
16 rue Hendaye
BP 30016
17 301 Rochefort
Tél 05 46 95 25 22
contact@josensi-consultant.com

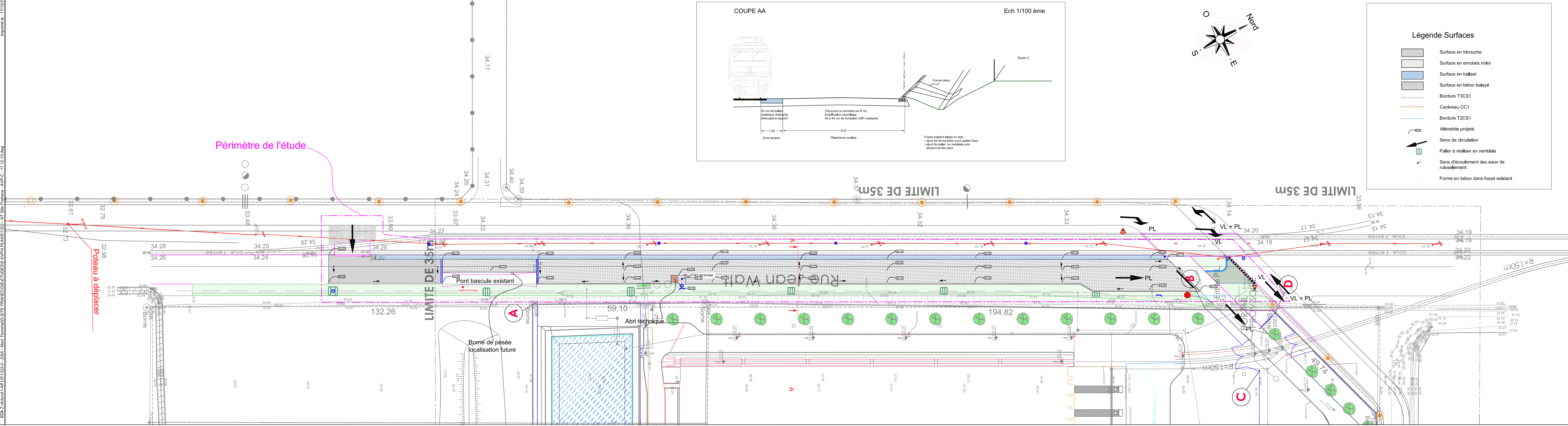


ATEs
28 rue Blaise Pascal
79 012 Niort
Tél 05 49 06 88 88
Fax 05 49 06 90 76

Cabinet Alain Fontanaud
76 bd Emile Delmas
17 000 La Rochelle
Tél 05 46 50 06 93
alain.fontanaud@orange.fr

Indices plan	Dates	Modifications
A	20/10/13	Première diffusion
B	07/11/13	deuxième diffusion
c	17/12/13	troisième diffusion

Z:\Info\A1\A1\RY1322-0 - DSA - Niort Terminal-SITE PRAHECQ-ETUDE\DES6 AVP\4 PLANS\1322 - NT Site Prahecq - AVP-C - 17.12.13.dwg Imprimé le : 17/12/2013



Commune de Prahecq Charente-Maritime (17)

NIORT TERMINAL - Site de Prahecq
Aménagement d'une cour ferroviaire

Maître d'ouvrage mandataire



Deux-Sèvres Aménagement
21, chemin des Roches du Vivier
79 000 Niort
Tél : 05 17 72 11 07

Dernier indice

C

AVP
20/ 10/ 13

Plan n° :

3

Echelle :
1/500

PLAN DES RESEAUX PROJETES

Équipe de maîtrise d'oeuvre :



Ingénierie - Voirie - Réseaux
40 Av de Romspar
17 000 La Rochelle
Tél 05 48 68 05 74
Fax 05 48 68 14 10
contact@aziinfra.fr



FEAAA
Chemin des Baux
84140 Bedon
Tél 05 90 12 81 73
roger.fauger@orange.fr



JOSENSI Consultant
16 rue Hendaye
BP 30008
17 301 Rochefort
Tél 05 48 99 25 23
contact@josensi-consultant.com

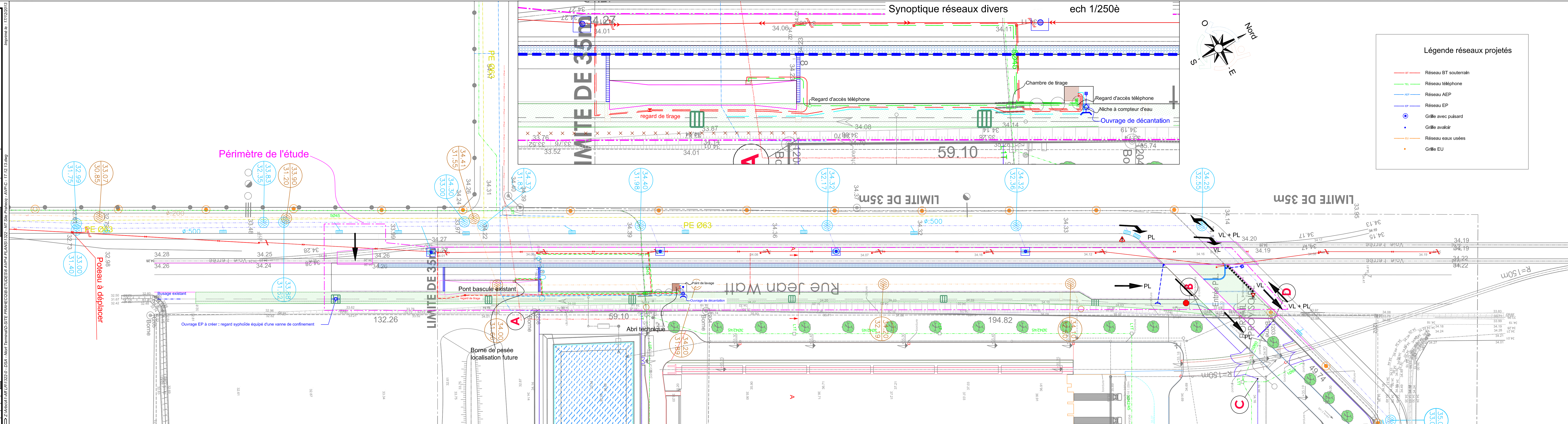


ATEs
28 rue Blaise Pascal
79 012 Niort
Tél 05 48 50 58 09
Fax 05 48 50 50 75

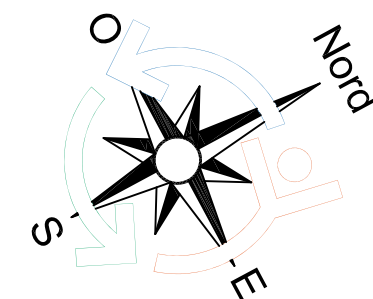
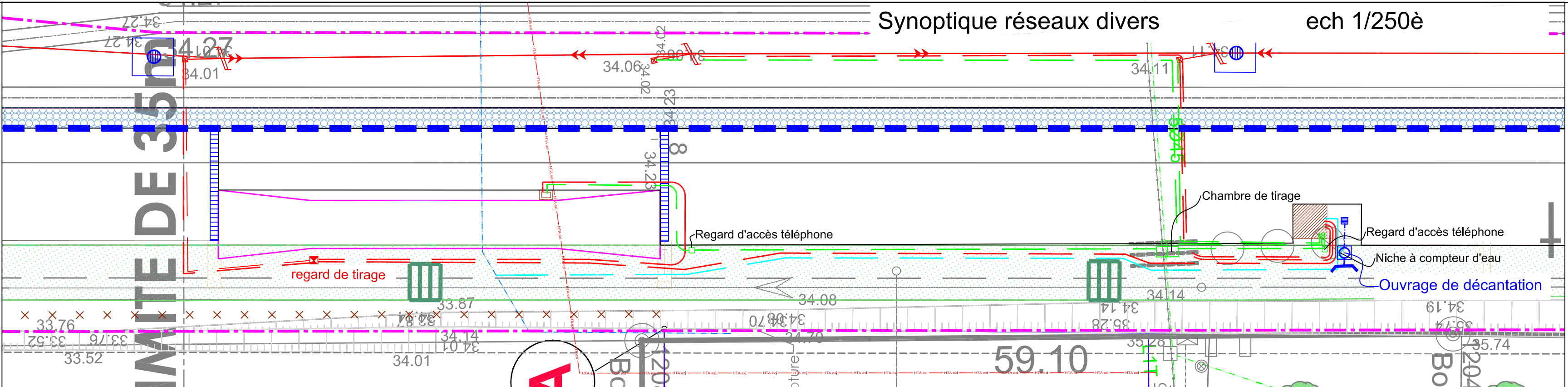
Cabinet Alain Fontanaud
76 bd Emile Delmas
17 000 La Rochelle
Tél 05 48 50 58 09
alain.fontanaud@orange.fr

Indice plan	Dates	Modifications
A	20/10/13	Première diffusion
B	07/11/13	deuxième diffusion
c	17/12/13	troisième diffusion

Imprimé le : 17/12/2013 Z:\Arbo14\Arb14\1324-0 - DSA - Niort Terminal\0-SITE PRAHECQ\ETUDES\6 AVP\4 PLANS\1322 - NT Site Prahecq - AVP-C - 17.12.13.dwg



Synoptique réseaux divers ech 1/2500



Légende réseaux projetés

- BT Réseau BT souterrain
- TEL Réseau téléphone
- AEP Réseau AEP
- EP Réseau EP
- Grille avec puitsard
- Grille avaloir
- EU Réseau eaux usées
- Grille EU